

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

18 FEVRIER 2008

PROCES VERBAL

L'an deux mil huit, le DIX HUIT du mois de février à vingt et une heure, le Conseil Communautaire du DOURDANNAIS EN HUREPOIX, légalement convoqué par le Président, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de M. Dominique ECHAROUX, Président,

PRESENTS :

CORBREUSE : Louis BOISARD, Bruno LEROY, Jean HOUSSINOT

DOURDAN : Maryvonne BOQUET, Joël CHARDINE, Pierre FAYEMI, Reynolds GUILLARD, Alain L'HARIDON, Michel MEUNIER, Patrick PIGACHE, Yves TAVERNIER, Brigitte ZINS

LA FORET LE ROI : Claude BOURDIN, François BORDE, Olivier LOISEAU

LES GRANGES LE ROI : Jean-André DAVID, Danielle GABRIEL Jeannick MOUNOURY,

RICHARVILLE : Pascal DESSAGNE, Marie-Thérèse LEROUX, Thierry SIROU

ROINVILLE SOUS DOURDAN : Dominique ECHAROUX, Marcel GLAISE, Roland MORANO,

SERMAISE : Jacqueline BESSE, Gérard HAUTEFEUILLE, Daniel IVERT

Convocation adressée le 22 janvier 2008
2^{ème} convocation le 1^{er} février 2008
Documents de travail transmis le 12 février 2008

SECRETAIRE DE SEANCE : Bruno Leroy

PROCES VERBAL DE LA SEANCE du 18 FÉVRIER 2008 relatif au débat d'orientation budgétaire pour 2008 : Ce procès-verbal n'appelant aucune observation, est approuvé à l'unanimité.

▪ **CENTRE AQUATIQUE : AVANT PROJET DEFINITIF (A. P. D.)**

RAPPORTEUR : Yves TAVERNIER, Vice Président chargé du sport,

Initialisé par la ville de DOURDAN, puis par un contrat de territoire entre les communes de DOURDAN, LES GRANGES LE ROI, LA FORET LE ROI et ROINVILLE sous DOURDAN, le projet de construction du centre aquatique a été repris par la CCDH dès sa naissance.

En effet, le travail de réflexion mené dans les réunions préparatoires à la naissance de la communauté – qui se sont déroulées durant toute l'année 2005 – a abouti à l'inscription formelle de la construction du centre aquatique dans les statuts de la communauté de communes du DOURDANNAIS EN HUREPOIX.

Quelques dates à retenir : (délibérations du conseil communautaire)

22 février 2006 à l'unanimité
Décide de poursuivre le projet de réalisation du centre aquatique initialisée par la ville de DOURDAN et demande le transfert des subventions

24 avril 2006 à l'unanimité,
Décide d'engager une procédure « assistance à maîtrise d'ouvrage »

12 juin 2006 à l'unanimité,
Désigne le cabinet D 2 X pour nous assister dans notre projet de construction

11 septembre 2006 à l'unanimité,
Valide le programme
Lancement du concours sur esquisse
Désigne le jury

❖ 3 Octobre 2006 PUBLICITE DU CONCOURS

❖ 28 novembre 2006 REUNION DU JURY
23 candidatures reçues
19 « examinées »

3 sont retenues

❖ 15 mars 2007 REUNION DU JURY
examen des trois projets : proposition de retenir le cabinet COSTE

23 avril 2007 à l'unanimité,
Désignation du maître d'œuvre : le cabinet COSTE

11 juin 2007 Mise en place d'un COMITE DE PILOTAGE chargé d'accompagner le projet dans sa phase A P S et A P D
En sont membres : Dominique ECHAROUX, Yves TAVERNIER, Patrick PIGACHE, Alain l'HARIDON, Bruno LEROY, Jeannick MOUNOURY, Maryse DI MAIO, François BORDE, Pascal DESSAGNE, Daniel IVERT

21 novembre 2007 Réunion du COMITE DE PILOTAGE qui valide l'A-P-S (avant-projet sommaire) pour la somme de 5 419 865,30 € et retient diverses options :

G . T . C « gestion technique centralisée » 45 000,00 €

- collecte et synthèse des différentes consommations
- collecte et affichage de l'état des installations techniques
- gestion des alarmes techniques
- ordres nécessaires aux programmations horaires
- gestion de l'asservissement de l'éclairage

ECS solaire «eau chaude solaire « capteurs solaires sur la terrasse de l'espace remise en forme » 80 000,00 €

PAC déshumidificateur (pompe à chaleur pour la récupération des calories sur air humide) 55 000,00 €

Lavage des filtres 22 000,00 €

Récupération des eaux pluviales 60 000,00 €

Toit végétalisé 80 000,00 €

PHMB (procédé de traitement de l'eau en remplacement du chlore) 00,00 €

Pendant ce comité de pilotage, plusieurs hypothèses ont été débattues au sujet du mode de chauffage ; le Bureau d'études spécialisé en « chauffage-fluides » est chargé de produire une étude comparative portant sur :

- le chauffage urbain
- la pompe à chaleur
- une chaufferie indépendante gaz

26 novembre 2007 La CCDH reçoit de la ville de DOURDAN le terrain d'assiette du CENTRE AQUATIQUE (UN EURO symbolique pour 15 421 m²)

8 février 2008 Réunion du COMITÉ DE PILOTAGE qui valide l'A - P - D

L'étude comparative demandée lors du comité de pilotage du 21 novembre est largement débattue. En conclusion, il sera proposé une chaudière indépendante au GAZ ; la plus value ayant un retour très rapide sur investissement. Pour mémoire, il convient de rappeler qu'une pompe à chaleur sera toutefois installée pour la récupération des calories sur l'air humide.

Option – Chauffage gaz – traitement d'air évaluée à **85 000,00 Euros**

LES OPTIONS CHOISIES PROCEDENT DE LA VOLONTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ORIENTER SON PROJET VERS « LA HAUTE QUALITE ENVIRONNEMENTALE »

Pour obtenir ce label « HQE » de nombreux critères doivent être pris en compte notamment la source d'énergie pour le mode de chauffage (poste très important), mais aussi le choix et la qualité des matériaux, les rejets de toutes sortes, le transport et l'élimination des déchets, le mode de construction, le comportement des équipes de construction, l'acheminement des matériaux, la tenue du chantier

L'avant-projet définitif du centre aquatique est validé à 5 846 865,30 € HT. (Valeur septembre 2007).

FINANCEMENT « prévisionnel »

ÉVALUATION DU PROJET

Subventions attendues	5 846 865,30 € HT
Dépense subventionnable de 5 500 000 €	
Conseil Régional Par un contrat de territoire	2 475 000,00 € (45 % de 5 500 000 €)
Conseil Général	2 287 500,00 € (subvention plafond)
En charge de la CCDH	1 084 365,30 € HORS TAXES

➔ nous ne tenons pas compte de la TVA puisqu'elle nous est remboursée l'année N

A titre indicatif un emprunt d'un million, à 5 % d'intérêt, produirait une annuité de 65 000 euros.

PLANNING PREVISIONNEL : livraison : 1er trimestres 2010

Le cabinet COSTE, maître d'œuvre, à l'aide de plans et vidéo détaille le projet tant dans sa partie architecturale que dans sa partie fonctionnelle.

Le cabinet **D2x**, assistant à la maîtrise d'ouvrage, fait part de l'analyse qu'il a effectuée pour notre compte : le tableau récapitulatif et l'ensemble du dossier APD est consultable au siège de la communauté de communes.

EXPLICATION DU PROCESSUS DU CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE

RESPECT DES CRITERES

- respect du programme et du règlement du concours : 30 %
- partie d'aménagement : insertion urbanistique, qualité environnementale et projet architectural : 30 %
- réalisme économique du projet : 20 %
- organisation générale des espaces et leur fonctionnalité : 20 %

Après avoir entendu le rapporteur et les interventions de Joël CHARDINE, Jean HOUSSINOT, Alain l'HARIDON, Marie-Thérèse LEROUX, Dominique ECHAROUX, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, approuvent l'avant-projet définitif du centre aquatique,

RAPPORTEUR : Dominique ECHAROUX président,

▪ AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) POUR LA CONSTRUCTION DU CENTRE AQUATIQUE

La réalisation du centre aquatique est programmée sur trois années la décision soumise au débat concerne l'inscription des recettes et dépenses sur les trois exercices budgétaires 2008, 2009 et 2010 pour un montant global de 7 926 762,45 euros TTC, réparti ainsi :

	2008	2009	2010
AP/CP	1 406 000 €	3 500 000 €	3 020 762,45 €

Dépenses : 413.2031 « Frais d'études »
413.2033 « Frais d'insertion »
413.2313 « Constructions »
413.2315 « Installations, matériel et outillage technique »

Recettes : 413.1322 « Subventions de la région »
413.1323 « Subventions du département »

Total des subventions attendues : 4 762 500 €

Financement avancé : 3 164 262,45 €
Remboursement FCTVA : 1 243 074,89 €
Financement propre : 1 921 187,56 €

Après avoir entendu le rapporteur, les membres du conseil communautaire à l'unanimité décident d'autoriser l'inscription des dépenses du centre aquatique sur les trois exercices budgétaires 2008, 2009 et 2010.

- **AIRE DES GENS DU VOYAGE** : travaux de raccordement au réseau d'eaux usées communal – convention avec le SIVSO –

RAPPORTEUR : Marie-Thérèse LEROUX, Vice présidente chargée de l'aire des gens du voyage,

La CCDH a décidé de réaliser des travaux importants sur l'aire des gens du voyage, afin d'y installer des toilettes et un réseau de raccordement des machines à laver, toutefois cette aire n'est pas raccordée au réseau d'assainissement. C'est pourquoi contact a été pris avec le syndicat intercommunal de la vallée supérieure de l'Orge (SIVSO), qui a compétence dans ce domaine.

Un accord a été trouvé pour réaliser des travaux en concomitance et avec une large contribution du SIVSO, qui en plus des travaux qui lui incombent sur le domaine public, prend en charge une partie de ceux à exécuter sur l'aire.

Par ailleurs, il a été décidé de confier au SIVSO l'ensemble de la maîtrise d'œuvre ; il assurera au nom de la CCDH et pour son compte tous les travaux de raccordement. La pertinence de cet accord permettra de réaliser dans un même temps et par les mêmes entreprises les travaux (gain de temps, de cohérence et de maîtrise des prix)

Une convention de mandat règlera les problèmes techniques et financiers de cette collaboration ; la participation financière de la CCDH étant à ce jour évaluée à 61 852 euros.

Après avoir entendu le rapporteur et l'intervention de Joël CHARDINE (président du SIVSO), les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité cette initiative et les termes de la convention de mandat.

- **BUDGET PRIMITIF 2008**

RAPPORTEUR : Joël CHARDINE, vice-président chargé des finances

Conformément au débat d'orientation budgétaire pour l'année 2008, le budget primitif 2008 est un budget de continuité : prenant en compte d'une part les dépenses réalisées en 2007 et d'autre part les nouvelles compétences prises au 1^{er} janvier 2008.

Il convient ici de préciser qu'en absence des renseignements fiscaux (total des bases de Taxe professionnelle, montant des contributions versées au titre de l'année 2008), il aurait été hasardeux de fixer les taux tant de TP, que de la taxe d'ordures ménagères ; le conseil d'avril ou mai fixera définitivement ces taux.

En annexe figurent les principaux postes budgétaires en %

Après avoir entendu longuement le rapporteur et les interventions de Jean HOUSSINOT, Dominique ECHAROUX et Louis BOISARD, les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité le budget primitif 2008 tel qu'il est présenté :

* Section de fonctionnement :

les Dépenses :	6 962 000 €
les Recettes :	6 962 000 €

* Section d'investissement :

les Dépenses :	2 763 030 €
les Recettes :	2 763 030 €

L'ensemble du budget primitif 2008

▪ PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

RAPPORTEUR : Dominique ECHAROUX, Président,

- Création d'un emploi fonctionnel pour le directeur Général des Services
- Création d'un poste d'adjoint d'animation pour les centres de loisirs

D'une part depuis le 24 décembre 2007, la création d'un emploi fonctionnel pour le DGS est devenu possible en application du décret 2007-1828, d'autre part un adjoint d'animation de 2^{ème} classe non titulaire va être titularisé.

Après avoir entendu le rapporteur, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, créent dans un premier temps, l'emploi fonctionnel pour la directrice générale des services et dans un deuxième temps, modifient le tableau des effectifs pour permettre la nomination du DGS sur son emploi fonctionnel et la nomination de l'adjoint d'animation.

En annexe : tableau des effectifs au 18 février 2008,

▪ CENTRES DE LOISIRS

RAPPORTEUR : Dominique ECHAROUX Président

- **TARIFS** : modification de la délibération 2007-47 pour l'accueil des enfants résidant à l'extérieur du territoire intercommunal, à compter du 1^{er} juillet 2008

Le 17 décembre dernier, le conseil communautaire a reconduit les tarifs des centres de loisirs pour l'année 2008 ; la présente proposition soumise au débat concerne les enfants résidant hors périmètre de notre intercommunalité,

Après avoir entendu le rapporteur et les interventions de Louis BOISARD, Patrick PIGACHE, Brigitte ZINS, Jean HOUSSINOT, Yves TAVENIER, G. HAUTEFEUILLE, il est décidé à la majorité (deux votes contre : Louis BOISARD et Jean HOUSSINOT) de fixer comme suit les tarifs d'accueil des centres de loisirs pour les enfants résidant hors du périmètre intercommunal, à compter du 1^{er} juillet à :

- Pour le centre de CORBREUSE : **30,40 euros** (sans repas)
- Pour les centres de DOURDAN et des GRANGES LE ROI : **38,00 euros** (sans repas)

L'inscription de ces enfants se fera uniquement par dérogation. Une information va être adressée immédiatement aux familles afin de leur laisser le temps de s'organiser.

▪ CONVENTION AVEC LA C.A.F.

Le transfert de compétences des centres de loisirs à la CCDH s'accompagne d'un certain nombre de démarches administratives notamment auprès de la « Caisse d'allocations familiales ».

Le conseil communautaire est sollicité pour autoriser le Président à signer une convention liant la CCDH et la CAF.

La CAF verse une participation dénommée « **Prestation de service d'accueil temporaire collectif** ». Elle est fixée annuellement et calculée par la CAISSE NATIONALE D'ALLOCATIONS FAMILIALES sur la base de 30 % d'un prix de revient journalier plafonné.

Après avoir entendu le rapporteur, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité chargent le président de signer la convention (dont chacun a reçu copie) fixant la participation de la CAF au fonctionnement des centres de loisirs.

▪ RENOUVELLEMENT DES CONCESSIONS : GAZ et ELECTRICITE

RAPPORTEUR : Marie Thérèse LEROUX, Vice Présidente

Les compétences GAZ et ELECTRICITE sont dorénavant du ressort de la CCDH et ce pour l'ensemble des communes du territoire intercommunautaire, alors qu'elles

étaient précédemment attribuées aux communes, au syndicat des GARANCES ou au syndicat VILLAGE ENERGIE.

GrDF et ErDF versera à la CCDH des redevances à chaque travaux réalisés dans les communes : extension, canalisation nouvelle, enfouissement des réseaux

Après avoir entendu le rapporteur, les membres du conseil communautaire autorisent le président à signer avec GrDF et avec ErDF des conventions de concession pour la distribution publique de GAZ et la distribution publique D'ÉLECTRICITE.

QUESTIONS DIVERSES

Rappel de la présence de la CCDH sur les stands d'exposition de la FOIRE VENTOSE, les 8, 9 et 10 mars.

Séance levée à 0 heure 15.

Le Président

Dominique ECHAROUX